



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec221**

### **Travaux de restauration de deux retables latéraux – Eglise Saint Pierre**

### **Avenant n° 3 - Groupement PRUHA / ATELIER LLERENA**

#### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** le Code de la commande publique, et notamment les articles L2194-1 alinéa 6, R2194-8 et R2194-9 ;

**VU** la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la décision municipale n° 23-111 en date du 14 septembre 2023, portant attribution du marché de travaux de restauration de deux retables latéraux au groupement Pruha / Atelier Llerena ;

**VU** la notification du marché de travaux de restauration de deux retables latéraux au prestataire Pruha, mandataire du groupement Pruha / Atelier Llerena, en date du 21 novembre 2023 ;

**VU** la décision municipale n° 2025-104 en date du 23 mai 2025, portant établissement d'un avenant n° 1 au marché de travaux de restauration de deux retables latéraux avec le groupement Pruha / Atelier Llerena ;

**VU** la décision municipale n° 2025-128 en date du 9 juillet 2025, portant établissement d'un avenant n° 2 au marché de travaux de restauration de deux retables latéraux avec le groupement Pruha / Atelier Llerena ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de restauration du parquet existant, objet de l'avenant n° 2, n'ont finalement été réalisés qu'en partie (réalisation uniquement de la partie « travaux à réaliser au minimum ») ;

**CONSIDÉRANT** le devis en moins-value n° D2508377 en date du 31 juillet 2025, présenté par la société Couronné, sous-traitant du prestataire Pruha, mandataire du groupement attributaire du marché ;

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'établir un avenant n° 3 en moins-value avec le groupement Pruha / Atelier Llerena au marché de travaux de restauration de deux retables latéraux, afin de diminuer la prestation de restauration du parquet existant, objet de l'avenant n° 2, d'un montant de - 6 383,20 € ht, soit - 7 659,84 € ttc.

Le montant du marché, après prise en compte des avenants 1,2 et 3, s'élève à 149 001,45 € ht, soit 178 801,74 € ttc.

**Article 2** : Les autres termes du marché restent inchangés.

**Article 3** : L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

**Article 4** : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 21 novembre 2025  
Le Maire,  
Rémy **ORHON**



Acte publié ou notifié le : **21 NOV. 2025**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 3

Travaux de restauration de deux retables latéraux – Eglise Saint Pierre  
(202303071620)

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Place du Maréchal Foch – CS 30217  
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex  
Tél. : 02 40 83 87 00  
Courriel : [mairie@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:mairie@ancenis-saint-gereon.fr)  
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>  
N° SIRET : 200 083 228 000 11

### B - Identification du titulaire du marché public

Groupelement PRUHA / ATELIER LLERENA,  
dont la société PRUHA, sise 25, rue des Guipons 94800 Villejuif, n° SIRET 409 028 537 00044, est le mandataire.

### C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux de restauration de deux retables – Eglise Saint Pierre (202303071620)

■ Date de la notification : 21/11/2023

■ Durée d'exécution du marché public :

10 mois, à compter de la date de démarrage fixée dans l'ordre de service : 01/06/2024  
Ordre de service d'interruption du chantier du 04/11/24 au 10/01/25

■ Montant initial du marché public :

136 520 € ht, soit 163 824 € ttc

■ Montant avenant 1 :

9 690 € ht, soit 11 628 € ttc

■ Montant avenant 2 :

9 174,65 € ht, soit 11 009,58 € ttc

■ Montant du marché public après prise en compte des avenants 1 et 2 :

155 384,65 € ht, soit 186 461,58 € ttc

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la régularisation des prestations réalisées dans le cadre de l'avenant n° 2.

Les travaux de restauration du parquet existant, objet de l'avenant n° 2, n'ont finalement été réalisés qu'en partie (réalisation uniquement de la partie « travaux à réaliser au minimum »), ce qui entraîne une moins-value d'un montant de 6 383,20 € ht, soit 7 659,84 € ttc, conformément au devis n° D2508377 en date du 31 juillet 2025, présenté par la société Couronné, sous-traitant du prestataire Pruha, mandataire du groupement attributaire du marché,

Les autres termes du marché restent inchangés.

L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant de l'avenant n° 3 : - 6 383,20 € ht, soit - 7 659,84 € ttc.

Montant du marché, après prise en compte des avenants 1, 2 et 3 : 149 001,45 € ht, soit 178 801,74 € ttc

### ■ Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

Non  Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

Rémy Orhon  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur  
Maire

## **G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

### **■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 01/04/2019.